



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

## **Au jour le jour – juin 2019**

01 06 : Saint-Paul les Dax – Action collective pour bloquer l'installation de compteurs Linky. Dix personnes ont réussi à imposer au poseur la rédaction d'un constat d'empêchement.

01 06 : Capbreton – La SEPANSO s'adresse aux membres du conseil municipal pour connaître la composition des peintures qui ont été déversées dans le Boudigau.

01 06 : Saint-Yaguen – La SEPANSO adresse un courrier au sujet du projet d'implantation d'une antenne relais. De nombreux habitants de la commune sont d'autant plus irrités que le maire de la commune a refusé de dialoguer à ce sujet alors que la concertation s'impose en pareil cas.

01 06 : Publicité – La SEPANSO adresse un recours en annulation et indemnisation dirigé contre deux décisions implicites de rejet nées du silence gardé par le préfet des Landes pendant deux mois sur les demandes des 1er et 25 avril 2019 par lesquelles il refuse, d'une part, de faire application des pouvoirs de police relatifs à l'affichage publicitaire qu'il tient des articles L.581-14-2 et L.581-27 et suivants du code de l'environnement – 11 pages + 17 pièces jointes

02 : Consultation sur le Document Stratégique de la Façade Sud Atlantique. Avis et contribution de la Fédération SEPANSO Aquitaine : 7 pages

03 06 : Fargues – Me Ruffié adresse au Tribunal administratif un recours pour la SEPANSO et 11 habitants de la commune pour obtenir l'annulation de la déclaration de l'installation classée relevant du régime de la déclaration du GAEC GARDELLY en date du 05 février 2019. A titre subsidiaire il est demandé de prononcer deux prescriptions complémentaires : limitation du nombre de canards dans l'élevage afin de respecter la mesure de 170 Kg d'azote /hectares et mise en place de talus et de bandes enherbées visant à éviter que les eaux de ruissellement se trouvent en connexion avec le réseau hydrographique. Dossier : 25 pages + 20 pièces jointes.

04 06 : Mont de Marsan – Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques – Marie Claire Dupouy a représenté les associations de protection de la nature et de l'Environnement – PV officiel : 3 pages

04 06 : Mont de Marsan – Groupe de travail sur la révision de la cartographie des cours d'eau dans le département des Landes – Alain Caultet a représenté la SEPANSO – PV officiel : 3 pages

04 06 : Communiqué – « *Pollution publicitaire illicite sur les départementales - La SEPANSO saisit le tribunal administratif pour faire retirer une trentaine de panneaux publicitaires illégaux* » (2 pages)

05 06 : Rapport de stage remis par la stagiaire juridique de la SEPANSO Landes.

05 06 : Saint-Paul les Dax – réunion du collectif anti-Linky – Pierre Boulet a représenté la SEPANSO (note de séance : 1 page)

05 06 : Soustons – le stockage des algues retirées du lac marin de Port d'Albret pose problème : leur putréfaction engendre des odeurs pestilentielles ...

06 06 : Hossegor & Capbreton – Le Conseil Etat examine la requête de la SEPANSO, mais le rapporteur public, qui a estimé que les prescriptions supplémentaires de l'arrêté complémentaire étaient suffisantes, a conclu au rejet de notre requête.

06 06 : Estibeaux – Georges Cingal est interviewé par France 3 et par France Bleu Gascogne au sujet des publicités qui polluent les paysages landais.

07 06 : Dax – réunion du conseil d'administration de la SEPANSO Landes

07 06 : La SEPANSO félicite les élus qui ont fait mettre en place un « Bac à marée » : Ondres (photo ci-dessous), Tarnos ...



08 06 : Mimizan - Dossier 40-2019-00147 - La SEPANSO demande au préfet le retrait du récépissé de dépôt de dossier de déclaration concernant le projet d'aménagement de du Parc d'Hiver

09 06 : Capbreton - présentations publiques du rapport de la Section Veille et prospective du CESER Nouvelle-Aquitaine intitulé « Pour une économie durable de la mer » - Christian Boireau et Michel Botella ont représenté la SEPANSO.

Le rapport, sa synthèse et sa fiche de lecture sont consultables : <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/pour-une-economie-durable-de-la-mer/>

10 06 : Mimizan – La SEPANSO demande au maire la transmission du Plan simple de gestion forestière des parcelles qui ne sont pas confiées à l'ONF. Parallèlement la SEPANSO attire l'attention du préfet sur le risque de voir des parcelles coupées alors que les abattages ne semblent pas prévus.

10 06 Linxe - Dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme – La SEPANSO adresse une observation (1 page)

11 06 : Saint-Paul les Dax – réponse rassurante de la commune au sujet du milieu naturel remarquable sur lequel la SEPANSO avait attiré l'attention le 30 janvier.

11 06 : Cauneille – Conseils à une adhérente qu'une voisine cherche à intimider

11 06 : Mont de Marsan - Cartographie des cours d'eau – réunion du groupe de travail à la DDTM – Alain Caultet a représenté la SEPANSO – PV officiel : 31 pages

11 06 : Landes d'Armagnac - Rapport et conclusion de la commission d'enquête sur le projet de SCoT : 102 pages – La Commission émet un avis favorable au projet d'élaboration du SCoT des Landes d'Armagnac tel qu'il a été présenté à l'enquête publique SOUS RESERVES que le Syndicat mixte pour le développement des Landes d'Armagnac : RESPECTE ses engagements de prise en compte des avis et des observations, actés par délibérations ; LIMITE à 100 ha maximum son projet de consommation d'espace à vocation photovoltaïque au sol.

11 06 : Pau (Parc des Expositions) - Adour 2050 - Réunion publique de fin d'étude

- Etude prospective Adour 2050 – Rapport de phase 3 (109 pages)

[http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion\\_integree/Adour\\_2050/Adour2050\\_Rapport\\_phase3.pdf](http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/Adour_2050/Adour2050_Rapport_phase3.pdf)

- Annexes

[http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion\\_integree/Adour\\_2050/Adour2050\\_Annexes\\_Phase3.zip](http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/Adour_2050/Adour2050_Annexes_Phase3.zip)

- Comment répondre au changement climatique dans le Bassin de l'Adour et les côtières basques (16 pages) –

[http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion\\_integree/Adour\\_2050/Adour2050\\_Synthese\\_Phase3.pdf](http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/Adour_2050/Adour2050_Synthese_Phase3.pdf)

12 06 : SCoT des Landes d'Armagnac – Rapport et conclusions de la commission d'enquête : 102 pages – Avis favorable au projet d'élaboration du SCoT des Landes d'Armagnac tel qu'il a été présenté à l'enquête publique SOUS RESERVES que le Syndicat mixte pour le développement des Landes d'Armagnac RESPECTE ses engagements de prise en compte des avis et des observations, actés par délibérations et LIMITE à 100 ha maximum son projet de consommation d'espace à vocation photovoltaïque au sol.

12 06 : Arjuzanx – La SEPANSO interroge le Procureur de la République de Mont de Marsan à propos d'écritures litigieuses de la commune (1 page + 3 pièces jointes)

13 06 : Hossegor (Dossier 1801597 – dragage) – Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense du préfet des Landes (4 pages + 3 nouvelles pièces jointes)

13 06 : Mimizan – Dossiers 1800683-1 et 1802593 (déclassement T 111 et T02) Jugement du Tribunal administratif

- Il n'y a plus lieu de statuer sur les conclusions à fin d'annulation dirigées contre la délibération du 14/12/2017 et contre la décision du 14/02/2018 en tant qu'elle refuse de retirer cette délibération.
- La délibération n°18-098 du 20 septembre 2018 est annulée
- La délibération du 09/12/2017 et la décision du 14/02/2018 en tant qu'elle refuse de retirer cette délibération sont annulées
- La commune de Mimizan versera à la Fédération SEPANSO 40 1200 euros...

Pour la SEPANSO, l'essentiel, c'est que le tribunal administratif ait reconnu qu'il n'y avait pas d'intérêt général à déclasser ces parcelles. Si ce n'est pas d'intérêt général, à quel intérêt avons-nous affaire ? Sud-Ouest a passé un petit article : « Le projet touristique retoqué ». FR3 n'a pas pu réaliser un reportage, le maire étant parti en vacances !

13 06 : Pau – Dossier 1800486-1 (filets dérivants dans le port de Bayonne-Tarnos) – Audience au Tribunal administratif - Les conclusions du rapporteur public sont très favorables à Salmo Tierra et à SEPANSO40 et SEPANSO-64. Il demande aux préfets "de mettre en oeuvre leur pouvoir de police dans un délai de six mois à compter de la notification du jugement".

13 06 : Fargues – Le Tribunal administratif accuse réception de la requête adressée par Me Ruffié. Elle a été enregistrée le 3 juin sous le numéro 1901303-2

12 06 : Bordères et Lamensans – A la demande de la SEPANSO et de cinq familles, Me Ruffié adresse une requête introductive d'instance au Tribunal administratif pour obtenir l'annulation de arrêté n° 2019/IC 014 en date du 18 janvier 2019 «récépissé de déclaration de changement d'exploitant d'installation classé pour la protection de l'environnement. » (41 pages + 27 pièces jointes)

- 13 06 : Saint-Yaguen – La SEPANSO demande au maire la transmission d'une série de documents que ses adhérents n'ont pas pu obtenir.
- 13 06 : Dax – Réunion du comité de suivi des effets de l'élargissement de la A63 entre Saint-Geours de Maremne et Ondres sur l'environnement – Georges Cingal a représenté la SEPANSO (notes de séance : 2 pages)
- 14 06 : Caupenne – Commission de suivi du site du SIETOM de la Chalosse – Jean-François Bellegarde a représenté la SEPANSO (notes de séance : 1 page)
- 13 06 : Bayonne-Tarnos – Réunion du Bureau S3PI – Michel Botella a représenté la SEPANSO – PV officiel : 9 pages.
- 13 06 : Mimizan – La SEPANSO reçoit copie du courrier que les élus municipaux d'opposition ont adressé au préfet à propos de la situation financière de la commune.
- 14 06 : Capbreton – GIP Littoral : Concilier amélioration de la sécurité et aménagement durable des plages - Carnet de bord n° 2  
[https://www.giplittoral.fr/sites/default/files/upload/pdf/PP/carnet\\_de\\_bord\\_2\\_laccueil\\_sur\\_les\\_plages\\_de\\_nouvelle-aquitaine.pdf](https://www.giplittoral.fr/sites/default/files/upload/pdf/PP/carnet_de_bord_2_laccueil_sur_les_plages_de_nouvelle-aquitaine.pdf)
- 14 06 : Rivière Saas & Gourby – La SEPANSO interroge le SITCOM Côte Sud des Landes au sujet de l'utilisation de produits dans les barthes (zone inondable). Dès le 17 juin nous avons la réponse : « ... nous avons livré 217 tonnes de concassé de béton de granulométrie 0/20 (matériau totalement inerte et donc compatible avec ce type d'application) ... »
- 15 06 : Messanges – L'association Messanges Environnement publie un document important : « *Messanges – un demi-siècle d'urbanisation. De la nécessité de sécuriser le droit des sols ....* » (8 pages)
- 15 06 : Consultation publique - Projet d'arrêté ministériel pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts – « *La Fédération SEPANSO Landes s'étonne que le projet ne soit pas systématiquement justifié par des données scientifiques...* »
- 16 06 : Dax – projet de renforcement de l'alimentation électrique de Dax (ENEDIS) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO lors de cette réunion à la Sous-Préfecture.
- 17 06 : Heugas – remise de la contribution SEPANSO à la commune pour la protection d'une vieille chênaie
- 18 06 : Pau – audience au Tribunal administratif – Dossier 1601953 (Rion des Landes – Société Pac Eolien du Perchigat)
- 18 06 : Morcenx – Dossier 1800849-2 – L'avocat du porteur de projet de trois centrales solaires produit un troisième mémoire en défense (3 pages)
- 18 06 : Hossegor – Nos adhérents sont toujours discriminés : la police municipale refuse d'intervenir alors que des véhicules les empêchent soit de rentrer, soit de sortir de chez eux. D'où un courrier (2 pages) au maire.
- 18 06 : Mont de Marsan – réunion à la DDTM – mesures compensatoires Aliénor pour la A 65 ) Georges Cingal a représenté la SEPANSO.
- 18 06 : Pouillon – L'attention de la SEPANSO est attirée sur un projet portant atteinte au site du lac de Luc (dossier : 4 pages)
- 19 06 : Mimizan – conférences téléphoniques avec les avocats

20 06 : Biscarrosse – réunion relative à la révision du Règlement local de publicité – Présentation Powerpoint : 90 diapositives - Georges Cingal a représenté la SEPANSO (notes de séance : 1 page)

21 06 : Bordeaux – réunion du Bureau exécutif de la Fédération SEPANSO Aquitaine

22 06 : Arjuzanx – la SEPANSO est interrogée à propos des cendres de la centrale thermique EDF : un article du Monde (20/09/2009) mentionnait ce site avec une activité radioactive (classement ANDRA) ; les cendres (3 millions de tonnes) ont été enfouies à 750 mètres environ de la centrale. Est-ce que la radioactivité sur ce site est régulièrement contrôlée ? par qui ? EDF ? Un organisme indépendant ? L'eau fait l'objet d'un contrôle annuel, mais est-ce que la radioactivité est étudiée ? La SEPANSO interroge à son tour la DREAL.

24 06 : Saint-Paul les Dax – ACC40 organise une réunion d'information sur les compteurs dits « intelligents ».

24 06 : Mimizan – La SEPANSO adresse une plainte au Procureur de la République de Mont de Marsan – contrairement à ce qu'a certifié le maire toutes les pièces jointes du dossier concernant la procédure d'aménagement concerté du Parc d'Hiver n'étaient pas en ligne sur le site Internet de la commune. Le constat d'huissier établit que l'étude géotechnique n'était pas téléchargeable.

25 06 : Bordeaux - FNE a organisé avec l'Agence Française de la Biodiversité cette rencontre à Bordeaux (MNE rue de Tauzia) – Christian Boireau a représenté la SEPANSO Landes - Compte rendu de la matinée (4 pages) et de l'après-midi (7 pages).

25 06 : Bordeaux – audience à la Cour Administrative d'Appel (dossier 18BX02567 – Photovoltaïque à Ygos Saint-Saturnin) - Le Tribunal administratif de Pau dans un jugement du 23 mai 2017 n° 1402321, 1402439 a annulé les arrêtés du 1er octobre 2014 par lequel le Préfet des Landes a transféré un permis de construire en date du 25 septembre 2012 à la société BL Conseils.

La SEPANSO Landes demande la confirmation de ce jugement. Me Gualandi (Cabinet Ruffié) a représenté les intérêts de la SEPANSO. Compte tenu des conclusions du rapporteur public, dès le 26 juin Me Ruffié a produit une note en délibéré (3 pages)

25 06 : Pau – Dossier 1800846 – Le jugement du Tribunal administratif de Pau donne satisfaction aux associations (Salmo tierra-Salva Tierra, SEPANSO 40 et SEPANSO 64) :

*« Les refus implicitement opposés par les préfets de Pyrénées Atlantiques et des Landes aux demandes présentées par les associations requérants en vue d'obtenir qu'ils exercent leurs pouvoirs de police dans le port de Bayonne afin de faire cesser la pêche au saumon effectuée par les marins-)pêcheurs professionnels au moyens de filets dérivants sont annulés...*

*Il est prescrit aux préfets de Pyrénées Atlantiques et des Landes de mettre en œuvre leur pouvoir de police dans un délai de six mois à compter de la notification du présent jugement, en vue d'obtenir que la pêche sans autorisation dans le port de Bayonne cesse... »*

<https://www.sudouest.fr/2019/06/25/saumon-dans-le-64-la-peche-aux-filets-derivants-dans-le-port-de-bayonne-va-etre-interdite-6255829-4018.php>

25 06 : Ygos Saint-Saturnin (Dossier 1701226 – Pylone TDF) – Ordonnance du Tribunal administratif de Pau : *« Il est donné acte du désistement de la requête de la société TDF... »*

25 06 : Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers - PLUi de l'agglomération de Mont de Marsan, PLUi des Arrigans, PLUi de la C.C. d'Aire sur l'Adour... Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 8 pages.

25 06 : Saint-Paul les Dax – Les responsables des associations membre de ACC40 ont été reçus par Cathy Delmon, maire de la commune, accompagnée du service compétent. Ils ont alerté sur les dangers concernant la pose des compteurs communicants (Linky...) – Pierre Boulet a représenté la SEPANSO – Dès le 26 juin le maire écrit à ENEDIS : *« ... Des usagers, locataires, habitants de Saint-Paul les Dax, sont revenus vers moi pour me faire part du non-respect de leur leur choix et du non-respect du droit de propriété. Je souhaite par conséquent que vous validiez le principe de ne pas changer le compteur chez les personnes qui refusent cette installation en ayant dit de façon claire, par courrier ou de vive voix, leur opposition à votre intervention .... »*

26 07 : Le Conseil d'Etat (arrêts n° 415426 et 415431) annule en partie l'arrêté de 2017 encadrant l'utilisation des pesticides, notamment parce qu'il ne prévoit pas de dispositions destinées à protéger les riverains. La SEPANSO salue la décision obtenue par « Générations futures » et « Eaux et rivières de Bretagne »

26 06 : Ygos Saint-Saturnin – la SEPANSO demande au préfet retrait de l'arrêté prorogeant les permis de construire PC 04033312M0004 et 04033312M0005

27 06 : Capbreton – Le maire répond au courrier relatif au déversement de rejets de peinture qui sont allés au Boudigau (cf Peinture à l'eau – 23/05/2019) : Ce courrier (1 page) est accompagné de la réponse que le responsable de l'entreprise a adressé au maire (2 pages).

27 06 : Mimizan – Dossier 1800683 et 1802593 - Ordonnance du Tribunal administratif de Pau qui rectifie deux erreurs de date qui apparaissaient dans le jugement rendu le 13 juin.

27 06 : Recensement des actions de la SEPANSO 40 depuis sa création en faveur de la faune sauvage captive (2 pages)

27 06 : Anguilles – Le Tribunal de Grand Instance de Mont de Marsan communique à la SEPANSO la chronologie l'instruction concernant la personne prévenue de fraudes.

28 06 : Sainte-Marie de Gosse – Bureau SAGE Adour Aval – réunion reportée

28 06 : Mont de Marsan – Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage - Fourchettes grands cervidés - examen des demandes individuelles - bilan de l'action des louvetiers pendant la période de régulation - bail de location du droit de chasse au gibier d'eau sur le DPF Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 13 pages + présentations

28 06 : Ygos Saint-Saturnin – Reours gracieux – La SEPANSO demande au préfet le retrait de l'arrêté prorogeant le permis de construire PC 04033312M0004

30 06 : Seignosse – La SEPANSO répond à la personne qui a sollicité son avis sur le projet de plateforme sur l'étang blanc : « ...ce site pour la partie de Seignosse bénéficie à la fois du classement et de l'inscription (fiches 55 : rives de l'étang blanc en site classé, 23 : site inscrit et 24 : site classé). La SEPANSO imagine que la mairie a donc travaillé son aménagement en fonction de ces contraintes. Il y a donc lieu d'approcher le cabinet qui a fait l'étude ou la mairie **et** la DREAL pour constater si ce qui est prévu est légal. [http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-sites-a1412.html#sommaire\\_4](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-sites-a1412.html#sommaire_4) La Fédération SEPANSO-Landes n'a pas été approchée pour ce dossier... »

## Documents :

**Etat des lieux des résidus de pesticides dans les fruits et légumes en France – Générations futures** – 36 pages

<https://www.generations-futures.fr/wp-content/uploads/2019/06/residus-2019-v6-bd.pdf>

**Un nouveau programme stratégique** – Conseil de l'Union européennes – 8 pages

[https://www.consilium.europa.eu/media/39916/a-new-strategic-agenda-2019-2024-](https://www.consilium.europa.eu/media/39916/a-new-strategic-agenda-2019-2024-fr.pdf?utm_source=dsms-)

[fr.pdf?utm\\_source=dsms-](https://www.consilium.europa.eu/media/39916/a-new-strategic-agenda-2019-2024-fr.pdf?utm_source=dsms-)

[auto&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=Un+nouveau+programme+strat%C3%A9gique+2019-2024](https://www.consilium.europa.eu/media/39916/a-new-strategic-agenda-2019-2024-fr.pdf?utm_source=dsms-auto&utm_medium=email&utm_campaign=Un+nouveau+programme+strat%C3%A9gique+2019-2024)

**L'eau et ses enjeux en Nouvelle Aquitaine** – Agence Régionale de la Biodiversité - 16 pages

[http://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2019/06/2019\\_ARBNA\\_Eau-Enjeux\\_N-A\\_vWEB.pdf](http://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2019/06/2019_ARBNA_Eau-Enjeux_N-A_vWEB.pdf)

**Panorama des acteurs de l'eau en Nouvelle Aquitaine** - Agence Régionale de la Biodiversité - 16 pages

[http://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2019/06/2019\\_ARBNA\\_Panorama-Acteurs-Eau-N-A\\_vWEB.pdf](http://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2019/06/2019_ARBNA_Panorama-Acteurs-Eau-N-A_vWEB.pdf)

**Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés** – Premiers résultats sur les ordures ménagères résiduelles – ADEME - Mars 2019 – 8 pages (Les putrescibles composent plus du quart des ordures ménagères résiduelles...)

[https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/caracterisation\\_dechets\\_menagers\\_modecom2017\\_resultats\\_ordures\\_menageres\\_residuelles\\_010744.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/caracterisation_dechets_menagers_modecom2017_resultats_ordures_menageres_residuelles_010744.pdf)

**Agir en cohérence avec les ambitions** – Haut Conseil pour le Climat – Rapport annuel 2019 – 66 pages

[https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2019/09/hcc\\_rapport\\_annuel\\_2019\\_v2.pdf](https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2019/09/hcc_rapport_annuel_2019_v2.pdf)

**Lutte contre les micropolluants, des connaissances et des solutions** – Agence de l'Eau Adour Garonne – Communiqué : 5 pages - Catherine Belaval : [catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr](mailto:catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr)

**Enjeux et impact du digestat sur les sols** – France Nature Environnement – Séminaire 28 mai 2019 – C.R. 30 pages

[https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/6d858bfd-8466-4c62-aef2-c8f5e99981d7/CR%20FNE-SEMINAIRE%20Sols%20et%20Digestats%20MAI%202019\\_VF.pdf](https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/6d858bfd-8466-4c62-aef2-c8f5e99981d7/CR%20FNE-SEMINAIRE%20Sols%20et%20Digestats%20MAI%202019_VF.pdf)